N° 53

52ème ANNEE



Correspondant au 23 octobre 2013

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

المرسية الرسية

إتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

budget de l'Etatbudget de l'Etat	3
Décret présidentiel n° 13-344 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 autorisant la souscription de l'Algérie à la seizième reconstitution des ressources de l'association internationale pour le développement	51
Décret présidentiel n° 13-345 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exp1oitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 21 avril 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A	51
Décret présidentiel n° 13-346 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 5 août 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A	52
Décret présidentiel n° 13-347 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 23 avril 2005 pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 3 janvier 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « BP Exploration (Algeria) Limited »	53
Décret présidentiel n° 13-348 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé « Rhourde Yacoub » (bloc : 406 a), conclu à Alger le 28 mai 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS S.A. (CEPSA) »	53
DECISIONS INDIVIDUELLES	
Décrets présidentiels du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire	54
Décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire à Paris (République Française)	54
Décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 portant nomination des membres de la commission bancaire de la Banque d'Algérie	54
ARRETES, DECISIONS ET AVIS	
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
Arrêté interministériel du 18 Ramadhan 1433 correspondant au 6 août 2012 modifiant l'arrêté interministériel du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de la direction générale de la fonction publique	55
Arrêté du 28 Ramadhan 1434 correspondant au 6 août 2013 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de la direction générale de la fonction publique	56
pariames competentes a r egata des corps des ronedonnaires de la direction generale de la ronedon publique	50
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
Arrêté du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant délégation de signature au délégué national aux risques majeurs	57
Arrêté du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant délégation de signature au directeur du budget et de la comptabilité	58
MINISTERE DE LA CULTURE	
Arrêté interministériel du 17 Rajab 1434 correspondant au 27 mai 2013 fixant la liste des appareils soumis à la redevance pour	
reprographie	58

DECRETS

Décret présidentiel n° 13-343 du 9 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 14 octobre 2013 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Vu le décret présidentiel du 11 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 23 janvier 2013 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2013, au budget des charges communes ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2013, un crédit de cent quarante-et-un milliards deux cent soixante-quatorze millions sept cent cinquante-neuf mille dinars (141.274.759.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert sur 2013, un crédit de cent quarante-et-un milliards deux cent soixante-quatorze millions sept cent cinquante-neuf mille dinars (141.274.759.000 DA)), applicable au budget de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 14 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ETAT ANNEXE

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	_
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	18.600.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.375.000
	Total de la 1ère Partie	21.975.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	4.650.000
	Total de la 3ème Partie	4.650.000
	Total du Titre III	26.625.000
	Total de la sous-section I	26.625.000
	Total de la section I	26.625.000

18	Dhou	\mathbf{El}	Hid	ja	1434
	octobi				

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

4

Nos DES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
CHAPITRES	LIBELLO	EN DA
	SECTION II	
	SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LE PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
51 05	prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.626.000
	Total de la 1ère Partie	6.626.000
	Total du Titre III	6.626.000
	Total de la sous-section I	6.626.000
	Total de la section II	6.626.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	33.251.000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	56.367.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations, prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.830.000
	Total de la 1ère Partie	59.197.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels	900.000
	Total de la 2ème Partie	900.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
	Administration centrale — Sécurité sociale	14.092.000
33-03		

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02 36-04	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	10.000.000 11.148.000
36-05 36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	4.726.000 9.737.000
	recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	
	Total de la 6ème Partie	35.611.000
	7ème Partie	
27.07	Dépenses diverses	22.100.000.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	22.100.000.000
	Total de la 7ème Partie	22.209.800.000
		22.209.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES 4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44.01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
44-01	astrophysique et géophysique (CRAAG)	25.538.000
	Total de la 4ème Partie	25.538.000
	Total du Titre IV	25.538.000
	Total de la sous-section I	22.235.338.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	2.747.400.000
31-13	Prestations à caractère familial et cotisation de sécurité sociale	277.035.000
	Total de la 1ère Partie	3.024.435.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	686.800.000
	Total de la 3ème Partie	686.800.000
	Total du Titre III	3711.235.000
	Total de la sous-section II	3711.235.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-62 31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations diverses Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.355.000
		1.971.000
	Total de la 1ère Partie	1.971.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	340.000
	Total de la 3ème Partie	340.000
	Total du Titre III	2.311.000
	Total de la sous-section V	2.311.000
	Total de la section I	25.948.884.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	634.340.000 492.950.000
	Total de la 1ère Partie	1.127.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	158.585.000
22 03	Total de la 3ème Partie	158.585.000
	Total du Titre III	1.285.875.000
	Total de la sous-section I	1.285.875.000

18	Dhou	El	Hidja	a 1434
23	octob	re 2	2013	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

7

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	92.500.000
	Total de la 1ère Partie	92.500.000
	Total du Titre III	92.500.000
	Total de la sous-section II	92.500.000
	Total de la section II	1.378.375.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	2.133.500.000
31 03	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.170.000
	Total de la 1ère Partie	2.136.670.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	533.375.000
	Total de la 3ème Partie	533.375.000
	Total du Titre III	2.670.045.000
	Total de la sous-section I	2.670.045.000

18 Dhou	El	Hic	lja	1434
23 octob				

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

8

	ETAT ANNEXE (Suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	63.560.000
	Total de la 1ère Partie	63.560.000
	Total du Titre III	63.560.000
	Total de la sous-section II	63.560.000
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.698.000
	Total de la 1ère Partie	15.698.000
	Total du Titre III	15.698.000
	Total de la sous-section III	15.698.000
	Total de la section III	2.749.303.000
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	4.132.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.694.000
	Total de la 1ère Partie	6.826.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	1.033.000
	Total de la 3ème Partie	1.033.000
	Total du Titre III	7.859.000
	Total de la sous-section I	7.859.000
	Total de la section IV	7.859.000
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations	
31-02	diverses	41.690.000
	sociale	980.000
	Total de la 1ère Partie	42.670.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	10.423.000
	Total de la 3ème Partie	10.423.000
	Total du Titre III	53.093.000
	Total de la sous-section I	53.093.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	59.389.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.719.000
	Total de la 1ère Partie	69.108.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	14.847.000
	Total de la 3ème Partie	14.847.000
	Total du Titre III	83.955.000
	Total de la sous-section II	83.955.000
	Total de la section VI	137.048.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses. Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	4.045.000
	sociale	468.000
	Total de la 1ère Partie	4.513.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	1.011.000
	Total de la 3ème Partie	1.011.000
	Total du Titre III	5.524.000
	Total de la sous-section I	5.524.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	25.259.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.003.000
	Total de la 1ère Partie	27.262.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	6.315.000
	Total de la 3ème Partie	6.315.000
	Total du Titre III	33.577.000
	Total de la sous-section II	33.577.000
	Total de la section VII	39.101.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	30.260.570.000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.152.000
	Total de la 1ère Partie	15.152.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	8.581.000
	Total de la 2ème Partie	8.581.000
	Total du Titre III	23.733.000
	Total de la sous-section I	23.733.000
	Total de la section I	23.733.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	23.733.000

18	Dhou	\mathbf{El}	Hid	ja	1434
	octobi				

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

12

ETAT ANNEXE (Suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	MINISTERE DE LA JUSTICE		
	SECTION I		
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.449.000	
		1.126.000	
	Total de la 1ère Partie	18.575.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.362.000	
	Total de la 3ème Partie	4.362.000	
	6ème Partie		
	Subventions de fonctionnement		
36-01	Subvention à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	7.512.000	
	Total de la 6ème Partie	7.512.000	
	Total du Titre III	30.449.000	
	Total de la sous-section I	30.449.000	
	SOUS-SECTION II		
	SERVICES JUDICIAIRES		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-12 31-13	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	266.955.000	
31-13	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	83.705.000	
	Total de la 1ère Partie	350.660.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	66.738.000
	Total de la 3ème Partie	66.738.000
	Total du Titre III	417.398.000
	Total de la sous-section II	417.398.000
	Total de la section I	447.847.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22 31-23	Administration Pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	5.832.000 1.705.000
	Total de la 1ère Partie	7.537.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	12.458.000
	Total de la 3ème Partie	12.458.000
	Total du Titre III	19.995.000
	Total de la sous-section I	19.995.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-32 31-33	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses Etablissements pénitentiaires — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	98.922.000 688.000
	Total de la 1ère Partie	99.610.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	13.731.000
	Total de la 3ème Partie	13.731.000
	Total du Titre III	113.341.000
	Total de la sous-section II	113.341.000
	Total de la section II	133.336.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des	
	sceaux	581.183.000
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03 36-05 36-06 36-07	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I)	10.185.000 107.434.000 1.320.000 54.000.000
	Total de la 6ème Partie	172.939.000
	Total du Titre III	172.939.000
	Total de la sous-section I	172.939.000
	SOUS-SECTION II	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Office central de répression de la corruption - Indemnités et allocations diverses	1.900.000
31-13	Office central de répression de la corruption - Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	300.000
	Total de la 1ère Partie	2.200.000
	Total de la fole l'artic	2.200.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	475.000
	Total de la 3ème Partie	475.000
	Total du Titre III	2.675.000
	Total de la sous-section II	2.675.000
	Total de la section I	175.614.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02 31-03	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisation de sécurité	16.625.000
	sociale	3.400.000
	Total de la 1ère Partie	20.025.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	4.157.000
	Total de la 3ème Partie	4.157.000
	Total du Titre III	24.182.000
	Total de la sous-section I	24.182.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations —	495.668.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	135.400.000
	Total de la 1ère Partie	631.068.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	123.917.000
	Total de la 3ème Partie	123.917.000
	Total du Titre III	754.985.000
	Total de la Sous-section II	754.985.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centre financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.900.000
	Total de la 1ère Partie	1.900.000
	Total du Titre III	1.900.000
	Total de la sous-section III	1.900.000
	Total de la sous-section II	781.067.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02 31-03	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	174.956.000 23.575.000
	Total de la 1ère Partie	198.531.000
	3ème Partie	2. 0.00 1.000
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	43.739.000
	Total de la 3ème Partie	43.739.000
	Total du Titre III	242.270.000
	Total de la sous-section I	242.270.000
	Total de la section III	242.270.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	42.200.000
		4.800.000
	Total de la 1ère Partie	47.000.000
	3ème Partie	
	Personnel —□Charges sociales	
33-03	Direction générale des impôts - Sécurité sociale	10.500.000
	Total de la 3ème Partie	10.500.000
	Total du Titre III	57.500.000
	Total de la sous-section I	57.500.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	131.900.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	152.900.000
	Total de la 1ère Partie	284.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
22 12	Services déconcentrés des impôts - Sécurité sociale	32.900.000
33-13	Total de la 3ème Partie	32.900.000
	Total du Titre III	317.700.000
	Total de la sous-section II	317.700.000
	Total de la section IV	375.200.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	160.000.000
	Total de la 1ère Partie	160.000.000
	Total du Titre III	160.000.000
	Total de la section V	160.000.000
	TITRE VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	27.117.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.258.000
	Total de la 1ère Partie	28.375.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	7.093.000
	Total de la 3ème Partie	7.093.000
	Total du Titre III	35.468.000
	Total de la sous-section I	35.468.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11 31-12 31-13	Services déconcentrés du budget — Traitements d'activités	187.191.000 643.663.000
J1-1J	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	9.000.000
	Total de la 1ère Partie	839.854.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	126.217.000
	Total de la 3ème Partie	126.217.000
	Total du Titre III	966.071.000
	Total de la sous-section II	966.071.000
	SOUS-SECTION III	3 0010 / 11000
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	131.818.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractères familial et cotisations de sécurité sociale	8.645.000
	Total de la 1ère Partie	140.463.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	33.116.000
	Total de la 3ème Partie	33.116.000
	Total du Titre III	173.579.000
	Total de la sous-section III	173.579.000
	Total de la section VI	1.175.118.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	2.909.269.000
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	23.207.000 1.881.000
	Total de la 1ère Partie	25.088.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	104.000
	Total de la 2ème Partie	104.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.829.000
	Total de la 3ème Partie	5.829.000
	Total du Titre III	31.021.000
	Total de la sous-section I	31.021.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	187.575.000
0.1.10	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.157.000
	Total de la 1ère Partie	198.732.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	176.000
	Total de la 2ème Partie	176.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	46.939.000
	Total de la 3ème Partie	46.939.000
	Total du Titre III	245.847.000
	Total de la sous-section II	245.847.000
	Total de la section I	276.868.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	276.868.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-82	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	25.953.000
	diverses Total de la 1ère Partie	26.141.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.535.000
	Total de la 3ème Partie	6.535.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	45.934.000
	Total de la 6ème Partie	45.934.000
	Total du Titre III	78.610.000
	Total de la sous-section I	78.610.000
	Total de la section I	78.610.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	78.610.000
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.918.000 1.914.000
		-
	Total de la 1ère Partie	19.832.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.479.000
	Total de la 3ème Partie	4.479.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention aux instituts nationaux de formation spécialisés des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses	42 444 000
36-02	et des wakfs	42.444.000
36-41	des wakfs	3.827.000 26.206.000
	Total de la 6ème Partie	72.477.000
	Total du Titre III	96.788.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	94.256.000
	Total de la 2ème Partie	94.256.000
	Total du Titre IV	94.256.000
	Total de la sous-section I	191.044.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations,	1.617.674.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.452.000
	Total de la 1ère Partie	1.654.126.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	404.420.000
	Total de la 3ème Partie	404.420.000
	Total du Titre III	2.058.546.000
	Total de la sous-section II	2.058.546.000
	Total de la section I	2.249.590.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	2.249.590.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DES MOUDJAHIDNE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.714.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.006.000
	Total de la 1ère Partie	20.720.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.428.000
	Total de la 3ème Partie	4.428.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	51.127.000
	Total de la 6ème Partie	51.127.000
	Total du Titre III	76.275.000
	Total de la sous-section I	76.275.000
	1 otal de la sous-section 1	70.273.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	81.584.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.641.000
	Total de la 1ère Partie	100.225.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel - Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	20.396.000
	Total de la 3ème Partie	20.396.000
	Total du Titre III	120.621.000
	Total de la sous-section II	120.621.000
	Total de la section I	196.896.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	196.896.000
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA VILLE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	26.123.000 5.068.000
	Total de la 1ère Partie	31.191.000
	as an i	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.531.000
33-03	Total de la 3ème Partie	6.531.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	10.350.000
	Total de la 6ème Partie	10.350.000
	Total du Titre III	48.072.000
	Total de la sous-section I	48.072.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses. Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	112.808.000
	sociale	11.825.000
	Total de la 1ère Partie	124.633.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	28.202.000
	Total de la 3ème Partie	28.202.000
	Total du Titre III	152.835.000
	Total de la sous-section II	152.835.000
	Total de la section I	200.907.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville	200.907.000
	MINISTERE DES TRANSPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	10.550.000 2.450.000
	Total de la 1ère Partie	13.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.637.000
23 03	Total de la 3ème Partie	2.637.000
	Total de la Jeine l'altie	2.007.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	8.379.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut supérieur de formation férroviaire (ISFF)	2.280.000
36-05	Administration centrale — Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	3.796.000
	Total de la 6ème Partie	14.455.000
	Total du Titre III	30.092.000
	Total de la sous-section I	30.092.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	118.850.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	11 420 000
	sociale	11.420.000
	Total de la 1ère Partie	130.270.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	29.712.000
	Total de la 3ème Partie	29.712.000
	Total du Titre III	159.982.000
	Total de la sous-section II	159.982.000
	Total de la section I	190.074.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	190.074.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	25.645.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	2.456.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2.456.000
	Total de la 1ère Partie	28.101.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.411.000
	Total de la 3ème Partie	6.411.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-35	Subventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale (IFPM)	25.985.000
36-39	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (INFP)	4.863.000
36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (INRE)	6.403.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA)	20.162.000
36-51	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFD)	28.258.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements	
36-58	et moyens didactiques (CAMEMD)(ONEC)	13.692.000
36-38 36-59	Subvention à l'office national des examens et concours(ONEC)	22.335.000 5.571.000
36-60	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	3.533.000
36-61	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement	
36-62	de Tamazight	3.821.000
30 02	développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	5.140.000
	Total de la 6ème Partie	139.763.000
		174.275.000
	Total du Titre III	
	Total de la sous-section I	174.275.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	924.173.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.971.000
	Total de la 1ère Partie	975.144.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	231.044.000
	Total de la 3ème Partie	231.044.000
	Total du Titre III	1.206.188.000
	Total de la sous-section II	1.206.188.000
		1.200.100.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III MOVENG DES SERVICES	
	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental	
21.22	- Indemnités et allocations diverses	17.964.634.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et	
24.25	cotisations de sécurité sociale	1.052.369.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	6.540.156.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire	
	et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	635.312.000
		26.192.471.000
	Total de la 1ère Partie	20.192. 4 /1.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental	
22.22	- Sécurité sociale	4.491.159.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	1.635.039.000
	Total de la 3ème Partie	6.126.198.000
	Total du Titre III	32.318.669.000
	Total de la sous-section III	32.318.669.000
	Total de la section I	33.699.132.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	33.699.132.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
	reisonnei — Kemuneiauons a activite	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	24.670.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.107.000
	Total de la 1ère Partie	28.777.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.180.000
	Total de la 3ème Partie	6.180.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	4.591.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	40.892.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature	25.146.000
	(ANN)	8.648.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	44.564.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	4.345.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	2.569.000
36-42 36-51	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	94.424.000
30-31	ITAFV, ITDAS)	31.320.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	12.361.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	31.472.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la Steppe (HCFS)	20.692.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID).	
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions Sahariennes (CDARS)	24.535.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et	
36-97	plants (CNCC)	12.718.000 30.596.000
50-91	Total de la 6ème Partie	388.873.000
	Total du Titre III	423.830.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	32-084.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	74.618.000
	Total de la 4ème Partie	106.702.000
	Total du Titre IV	106.702.000
	Total de la sous-section I	530.532.000
	Total de la sous-section I	330.332.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	778.453.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.148.000
	Total de la 1ère Partie	815.601.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat— Sécurité sociale	194.627.000
	Total de la 3ème Partie	194.627.000
	Total du Titre III	1.010.228.000
	Total de la sous-section II.	1.010.228.000
	Total de la section I	1.540.760.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	4.874.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.300.000
	Total de la 1ère Partie	6.174.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	1.218.000
	Total de la 3ème Partie	1.218.000
	Total du Titre III	7.392.000
	Total de la sous-section I	7.392.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel -— Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	159.101.000 33.672.000
	Total de la 1ère Partie	192.773.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	39.775.000
	Total de la 3ème Partie	39.775.000
	Total du Titre III	232.548.000
	Total de la sous-section II	232.548.000
	Total de la section II	239.940.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	1.780.700.000
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
21.02		18.431.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.820.000
	Total de la 1ère Partie	20.251.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	74.000
	Total de la 2ème Partie	74.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.627.000
	Total de la 3ème Partie	4.627.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-24	Administration centrale — Subvention à l'office national de signalisation maritime (ONSM)	19.482.000
	Total de la 6ème Partie	19.482.000
	Total du Titre III	44.434.000
	Total de la sous-section I	44.434.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses. Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale.	572.905.000 55.000.000
	Total de la 1ère Partie	627.905.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème Partie	1.300.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	143.227.000
	Total de la 3ème Partie	143.227.000
	Total du Titre III	772.432.000
	Total de la sous-section III	772.432.000
	Total de la section I	816.866.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	816.866.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux étalissements spécialisés	244.186.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	11.921.000 6.030.000
36-09 36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	5.858.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur	844.000
	la famille, la femme et l'enfance	
	Total de la 6ème Partie	268.839.000
	Total du Titre III	268.839.000
	Total de la sous-section I	268.839.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	201.964.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations—	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.211.000
	Total de la 1ère Partie	213.175.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème Partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	50.492.000
	Total de la 3ème Partie	50.492.000
	Total du Titre III	263.967.000
	Total de la sous-section II	263.967.000
	Total de la section I	532.806.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	532.806.000

Administration centrale	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
SECTION UNIQUE SOUS SECTION SERVICES CENTRAUX TITRE		MINISTERE DE LA CULTURE	
SOUS-SECTION SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES Iere Partie Personnel — Rémunérations d'activités Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SECTION I	
SERVICES CENTRAUX		SECTION UNIQUE	
TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activités 26.000.000 31-03 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SOUS-SECTION I	
MOYENS DES SERVICES		SERVICES CENTRAUX	
1 1 2 31-02 31-03 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		TITRE III	
31-02 31-03 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		1ère Partie	
Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale		Personnel — Rémunérations d'activités	
33-03		Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	26.000.000
33-03		Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.600.000
Personnel — Charges sociales 8.500.000		Total de la 1ère Partie	30.600.000
Administration centrale — Sécurité sociale		3ème Partie	
Total de la 3ème Partie Subventions de fonctionnement		Personnel — Charges sociales	
Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	8.500.000
Subventions de fonctionnement Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale		Total de la 3ème Partie	8.500.000
Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale		6ème Partie	
29.600.000 36-05 36-10 Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts		Subventions de fonctionnement	
Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de	
36-10 36-11 36-19 Subventions aux musées nationaux et régionaux. 33.000.000 34.600.000 34.600.000 34.600.000 259.000.000 259.000.000 259.000.000 33.100.000 259.000.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000 33.100.000 259.000.000 33.100.000	26.05	formation musicale	29.600.000
Subventions aux maisons de la culture			35.000.000
Subvention à la bibliothèque de lecture publique		I am a second and a	
Total du Titre III			259.000.000
Total du Titre III		Total de la 6ème Partie	792 000 000
Total de la sous-section I			
SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			851.100.000
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-12 31-13 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
1ère Partie **Personnel — Rémunérations d'activité* 31-12 31-13 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
Personnel — Rémunérations d'activité 31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
31-13 Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —		Personnel — Kemunerations d'activite	
26.060.000			380.260.000
			36.860.000
Total de la 1ère Partie		Total de la 1ère Partie	417.120.000

33-13 Services déconcentrés de l'Etat - Sécurité sociale	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Services déconcentrés de l'Etat - Sécurité sociale		3ème Partie	
Total de la 3ème Partie		Personnel — Charges sociales	
Total du Titre III	33-13	Services déconcentrés de l'Etat - Sécurité sociale	95.116.000
Total de la sous-section II		Total de la 3ème Partie	95.116.000
Total de la section L		Total du Titre III	512.236.000
Total des crédits ouverts à la ministre de la culture		Total de la sous-section II	512.236.000
MINISTERE DU COMMERCE SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		Total de la section I	1.343.336.000
SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES Tère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	1.343.336.000
SECTION UNIQUE SOUS-SECTION SERVICES CENTRAUX TITRE III		MINISTERE DU COMMERCE	
SOUS-SECTION SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SECTION I	
SERVICES CENTRAUX TITRE III		SECTION UNIQUE	
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 24.100.000 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		SOUS-SECTION I	
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel - Rémunérations d'activité		SERVICES CENTRAUX	
1ère Partie		TITRE III	
31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		1ère Partie	
Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale		Personnel — Rémunérations d'activité	
3ème Partie Personnel — Charges sociales		Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
Personnel — Charges sociales		Total de la 1ère Partie	27.950.000
Administration centrale — Sécurité sociale		3ème Partie	
Total de la 3ème Partie Subventions de fonctionnement Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)		Personnel — Charges sociales	
6ème Partie Subventions de fonctionnement Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.080.000
Subventions de fonctionnement Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)		Total de la 3ème Partie	6.080.000
Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)			
(C.A.C.Q.E)		Subventions de fonctionnement	
Total du Titre III. 64.030.000	36-09		30.000.000
(4.020.000		Total de la 6ème Partie	30.000.000
Total de la Sous-section I		Total du Titre III	64.030.000
		Total de la Sous-section I	64.030.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	173.150.000 23.700.000
	Total de la 1ère Partie	196.850.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	40.337.000
	Total de la 3ème Partie	40.337.000
	Total du Titre III	237.187.000
	Total de la sous-section II	237.187.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22 31-23	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations —	28.210.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.775.000
	Total de la 1ère Partie	31.985.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	6.177.000
	Total de la 3ème Partie	6.177.000
	Total du Titre III	38.162.000
	Total de la sous-section III	38.162.000
	Total de la section I	339.379.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	339.379.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	MINISTERE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT		
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel —Rémunérations d'activité		
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.700.000 1.422.000	
	Total de la 1ère Partie	7.122.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.520.000	
	Total de la 3ème Partie	1.520.000	
	Total du Titre III	8.642.000	
	Total de la sous-section I	8.642.000	
	Total de la section I	8.642.000	
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	8.642.000	
	MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELES		
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.100.000	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.560.000	
	Total de la 1ère Partie	20.660.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel - Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.275.000
	Total de la 3ème Partie	4.275.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-07	Subventions aux instituts d'enseigenemnt professionnel	43.854.000
	Total de la 6ème Partie	43.854.000
	Total du Titre III	68.789.000
	Total de la sous-section I	68.789.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	267.830.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère Partie	10.813.000
	Total de la Tele Partie	278.643.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	66.959.000
	Total de la 3ème Partie	66.959.000
	Total du Titre III	345.602.000
	Total de la sous-section II	345.602.000
	Total de la section I	414.391.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	414.391.000
	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	20.694.000
-1 00	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.204.000
	Total de la 1ère Partie	23.898.000

Nos DES CHAPITRES				
	3ème Partie Personnel — Charges sociales			
33-03	Administration centrale - Sécurité sociale	5.174.000		
	Total de la 3ème Partie	5.174.000		
	Total du Titre III	29.072.000		
	Total de la sous-section I	29.072.000		
	SOUS-SECTION II			
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION			
	TITRE III			
	MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activité			
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et	972 942 000		
31-13	allocations diverses	873.842.000 27.421.000		
	Total de la 1ère Partie	901.263.000		
	3ème Partie Personnel — Charges sociales			
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	218.461.000		
	Total de la 3ème Partie	218.461.000		
	Total du Titre III	1.119.724.000		
	Total de la sous-section II	1.119.724.000		
	SOUS-SECTION III			
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS			
	TITRE III			
	MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activités			
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et	1 007 (06 000		
31-13	allocations diverses	1.087.606.000		
	cotisations de sécurité sociale	55.202.000		
	Total de la 1ère Partie	1.142.808.000		

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics - Sécurité sociale	271.902.000
	Total de la 3ème Partie	271.902.000
	Total du Titre III	1.414.710.000
	Total de la sous-section III	1.414.710.000
	Total de la section I	2.563.506.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	2.563.506.000
	MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITÉ SOCIALE	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	13.246.000 1.974.000
	Total de la 1ère Partie	15.220.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	3.312.000
	Total de la 3ème Partie	3.312.000
	Total du Titre III	18.532.000
	Total de la sous-section I	18.532.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22 31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	93.484.000 5.808.000
	Total de la 1ère Partie	99.292.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-23	Services déconcentrés de l'emploi - Sécurité sociale	23.371.000
	Total de la 3ème Partie	23.371.000
	Total du Titre III	122.663.000
	Total de la sous-section II	122.663.000
	Total de la section I	141.195.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	2.459.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	126.000
	Total de la 1ère Partie	2.585.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	615.000
	Total de la 3ème Partie	615.000
	Total du Titre III	3.200.000
	Total de la sous-section I	3.200.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	128.627.000
	cotisations de sécurité sociale	19.714.000
	Total de la 1ère Partie	148.341.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	32.157.000	
	Total de la 3ème Partie	32.157.000	
	Total du Titre III	180.498.000	
	Total de la sous-section II	180.498.000	
	Total de la section II	183.698.000	
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	324.893.000	
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE REFORME HOSPITALIERE		
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.865.000 7.816.000	
	Total de la 1ère Partie	50.681.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	10.716.000	
	Total de la 3ème Partie	10.716.000	
	6ème Partie		
	Subventions de fonctionnement		
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	55.090.000	
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	6.090.000	
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	47.090.000	
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	61.120.000	
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	5.560.000	
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	4.060.000	
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	53.060.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
36-10 36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	374.320.000
36-12 36-13	(INFSSF)	62.214.000 39.860.000 5.714.000
	Total de la 6ème Partie	714.178.000
	Total du titre III	775.575.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	55.132.538.000
	Total de la 6ème Partie	55.132.538.000
	Total du titre IV	55.132.538.000
	Total de la sous-section I	55.908.113.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	185.008.000 23.345.000
	Total de la 1ère Partie	208.353.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	46.252.000
	Total de la 3ème Partie	46.252.000
	Total du Titre III	254.605.000
	Total de la sous-section II	254.605.000
	Total de la section I	56.162.718.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	56.162.718.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	14.819.000 2.800.000
	Total de la 1ère Partie	17.619.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale - Sécurité sociale	3.729.000
	Total de la 3ème Partie	3.729.000
		233 23 23 23
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01 36-02 36-03	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT) Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtelerie et de	7.600.000 4.420.000
36-04	tourisme de Tizi Ouzou	9.383.000
30-04	tourisme de Boussaâda	6.863.000
	Total de la 6ème Partie	28.266.000
	Total du titre III	49.614.000
	Total de la sous-section I	49.614.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	179.758.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.300.000
	Total de la 1ère Partie	190.058.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
22.12	Personnel - Charges sociales	44.700.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	44.789.000
	Total de la 3ème Partie	44.789.000
	Total du Titre III	234.847.000
	Total de la sous-section II	234.847.000
	Total de la section I	284.461.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	284.461.000
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	70.964.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.876.000
	Total de la 1ère Partie	82.840.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	17.738.000
	Total de la 3ème Partie	17.738.000
	6ème Partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et	10 474 000
36-02 36-03 36-05	de jeunesse	19.474.000 24.758.000 1.906.000
36-06	l'élite sportive	1.198.000 11.526.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologies du sport	2.700.000 717.286.000
36-21 36-41	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (ODEJ)	453.282.000
	Total de la 6ème Partie	1.232.130.000
	Total du titre III	1.332.708.000
	Total de la sous-secion I	1.332.708.000

18	Dhou	\mathbf{El}	Hidja	1434
	octobi			

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 53

OURNAL OFFICIEL DE LA REFUBLIQUE ALGERIENNE

46

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.106.980.000 102.124.000
		3.209.104.000
	Total de la 1ère Partie	3.209.104.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat - Sécurité sociale	766.134.000
	Total de la 3ème Partie	766.134.000
	Total du Titre III	3.975.238.000
	Total de la sous-section II	3.975.238.000
	Total de la section I	5.307.946.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	5.307.946.000
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	25.065.000 3.867.000
	Total de la 1ère Partie	28.932.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
	Administration centrale — Sécurité sociale	6.267.000
33-03	Total de la 3ème Partie	6.267.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01 36-02 36-03 36-09	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (ANDI-PME) Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	59.172.000 31.886.000 4.833.000 31.710.000
	Total de la 6ème Partie	127.601.000
	Total du titre III	162.800.000
	Total de la sous-section I	162.800.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	134.839.000
51 15	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.246.000
	Total de la 1ère Partie	146.085.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Secrvices déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	33.710.000
	Total de la 3ème Partie	33.710.000
	Total du Titre III	179.795.000
	Total de la sous-section II	179.795.000
	Total de la section I	342.595.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement	342.595.000
	MINISTERE DE LA POSTE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	18.926.000
31-03	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.904.000
	Total de la 1ère Partie	22.830.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.732.000
	Total de la 3ème Partie	4.732.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Administration centrale — Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	7.810.000
	Total de la 6ème Partie	7.810.000
	Total du titre III	35.372.000
	Total de la sous-section I	35.372.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations, —	136.001.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.700.000
	Total de la 1ère Partie	148.701.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	34.000.000
	Total de la 3ème Partie	34.000.000
	Total du Titre III	182.701.000
	Total de la sous-section II	182.701.000
	Total de la section I	218.073.000
	Total des crédits ouverts au ministre de de la poste et des technologies de l'information et de la communication	218.073.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	11.834.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.993.000
	Total de la 1ère Partie	13.827.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.959.000
	Total de la 3ème Partie	2.959.000
	6ème Partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et de l'acquaculture	10.022.000
36-06	EFTPA Subvention à l'institut national supérieur de pêche et de l'acquaculture (INSPA).	10.023.000 6.249.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'acquaculture d'Oran	1.723.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'acquaculture de Collo	3.046.000
	Total de la 6ème Partie	21.041.000
	Total du titre III	37.827.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique —- Encouragements et interventions	
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	14.721.000
	Total de la 4ème Partie	14.721.000
	Total du titre IV	14.721.000
	Total de la sous-section I	52.548.000

Servic Pres	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité es déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	44.164.000 8.781.000 52.945.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000 116.534.000
31-13 Servic Servic Pres	TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité es déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.781.000 52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
31-13 Servic Servic Pres	MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité es déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.781.000 52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
31-13 Servic Servic Pres	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité es déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.781.000 52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
31-13 Servic Servic Pres	Personnel — Rémunérations d'activité es déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.781.000 52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
31-13 Servic Servic Pres	es déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — tations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.781.000 52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
Servic Pres	es déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — tations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	52.945.000 11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
33-13 Service	3ème Partie Personnel — Charges sociales es déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale Total de la 3ème Partie Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	11.041.000 11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
33-13 Servic	Personnel — Charges sociales es déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale Total de la 3ème Partie Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
33-13 Servic	es déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale Total de la 3ème Partie Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
33-13 Servic	Total de la 3ème Partie Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	11.041.000 63.986.000 63.986.000 116.534.000
	Total de la 3ème Partie Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	63.986.000 63.986.000 116.534.000
	Total du Titre III Total de la sous-section II Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	63.986.000
	Total de la sous-section II Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	116.534.000
	Total de la section I Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	116.534.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des	
		116.534.000
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 Admir	nistration centrale — Indemnités et allocations diverses	12.397.000
31-03 Admir	nistration centrale — Indefinites et anocations diverses	
Fies	Total de la 1ère Partie	2.334.000
	2 5 100 2 100 2 2 100 2 1	14./31.000
	3ème Partie	
	Personnel - Charges sociales	
33-03 Admir	nistration centrale - Sécurité sociale	3.099.000
	Total de la 3ème Partie	3.099.000
	Total du Titre III	17.830.000
	Total de la sous-section I	17.830.000
	Total de la section I	17.830.000

Décret présidentiel n° 13-344 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 autorisant la souscription de l'Algérie à la seizième reconstitution des ressources de l'association internationale pour le développement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (3° et 8°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 63-320 du 31 août 1963 autorisant l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à des accords internationaux, notamment son article 3 :

Vu la loi n° 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983, notamment son article 26;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, notamment son article 24 :

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 12-12 du 12 Safar 1434 correspondant au 26 décembre 2012 portant loi de finances pour 2013 ;

Vu les statuts de l'association internationale pour le développement, article III, section 1, paragraphe C;

Vu la résolution n° 227 approuvée par le Conseil des Gouverneurs de l'association internationale pour le développement en date du 26 avril 2011 relative à l'augmentation des ressources de cette institution dans le cadre de la 16ème reconstitution de ses ressources ;

Décrète:

Article 1er. — Est autorisée la souscription de la République algérienne démocratique et populaire à la seizième reconstitution des ressources de l'association internationale pour le développement.

- Art. 2. Le versement de la souscription susvisée est opéré sur les fonds du Trésor Public, dans les formes arrêtées par la résolution n° 227 approuvée en date du 26 avril 2011, susvisée.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 13-345 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 21 avril 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32 :

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, « Sonatrach » ;

Vu le décret présidentiel n° 09-144 du 2 Journada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Guern El Guessa » (Blocs : 316 a et 317 a) conclu à Alger le 17 janvier 2009 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures « ALNAFT », la société nationale « SONATRACH » et la société « BG NORTH SEA HOLDINGS LIMITED (BG ALGERIA) » ;

Vu le décret présidentiel n° 09-191 du 21 Journada El Oula 1430 correspondant au 16 mai 2009 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé "Kerzaz" (blocs : 316b, 319a et 321a) conclu à Alger le 17 janvier 2009 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures "ALNAFT", la société nationale « SONATRACH » et la société « Eni Algeria Exploration BV. (ENI) » ;

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres objet de demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surface de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 07-184 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les procédures pour la conclusion des contrats de recherche et d'exploitation et les contrats d'exploitation d'hydrocarbures suite à un appel à la concurrence ;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le dècret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu les contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 21 avril 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A. ;

Le Conseil des ministres entendu:

Décrète:

Article 1er. — Sont approuvés et seront exécutés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 21 avril 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale Sonatrach-S.P.A sur les périmètres dénommés comme suit :

- « Tihigaline » (blocs : 228b, 229a et 231b) ;
- « Sbaa » (blocs : 352a, 353a, 354a et 362a) ;
- « Ledjmet II » (blocs : 212c, 236c, 404a3, 405b2, et 440b) ;
 - « Touggourt Est II » (blocs: 415b et 424c);
 - « Guern El Guessa » (blocs : 316a et 317a) ;
 - « Kerzaz » (blocs : 316b, 319 a et 321a) ;
- Art. 2. Sont abrogées les dispositions du décret présidentiel n° 09-144 du 2 Journada El Oula 1431 correspondant au 27 avril 2009 ainsi que les dispositions du décret présidentiel n° 09-191 du 21 Journada El Oula 1430 correspondant au 16 mai 2009, susvisés.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la Rèpublique algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 13-346 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 5 août 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment ses articles 30 et 32:

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, « Sonatrach » ;

Vu le décret présidentiel n° 02-393 du 20 Ramadhan 1423 correspondant au 25 novembre 2002 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Zemlet En Naga » (Bloc : 403 C/E) conclu à Alger le 10 juillet 2002 entre la société nationale «SONATRACH» et les sociétés «ANADARKO Algérie Bloc 403 C/E Company» et «MAERSK OLIE ALGERIET A/S» ;

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-105 du 6 Safar 1421 correspondant au 10 mai 2000 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bordj Omar Driss II » (Bloc 222b) conclu à Alger le 30 mai 1999 entre la société nationale « SONATRACH » et la société « AGIP Algéria exploration B.V » ;

Vu le décret exécutif n° 07-127 du 17 Rabie Ethani 1428 correspondant au 5 mai 2007, modifié et complété, relatif à la délimitation et à la classification du domaine minier en zones et à la définition des périmètres de prospection, de recherche et d'exploitation ;

Vu le décret exécutif n° 07-183 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les procédures de sélection, de délimitation des périmètres objet de demande de période de rétention, des périmètres d'exploitation et des rendus de surface de recherche ;

Vu le décret exécutif n° 07-184 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les procédures pour la conclusion des contrats de recherche et d'exploitation et les contrats d'exploitation d'hydrocarbures suite à un appel à la concurrence ;

Vu le décret exécutif n° 07-185 du 23 Journada El Oula 1428 correspondant au 9 juin 2007 fixant les conditions de délivrance des titres miniers pour les activités de recherche et/ou l'exploitation des hydrocarbures ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu les contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 5 août 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A.

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète:

Article 1er. — Sont approuvés et seront exécutés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les contrats pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger, le 5 août 2013 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale SONATRACH-S.P.A sur les périmètres dénommés comme suit :

- « El Ouar Est » (bloc : 212a) ;
- « Timissit Est » (blocs : 235, 239b et 244c) ;
- « Zemlet En Naga » (bloc: 403c/e);
- « Bordj Omar Driss » (blocs : 220c, 221a, 222b et 238c) ;
 - « El M'Zaid Est » (blocs : 426b et 438d) ;
 - « Timimoun Nord » (blocs : 321c et 325b) ;
- « Hamadat El Guelta » (blocs : 414s, 432, 442b, 443b, 443c et 444a).
- Art. 2. Sont abrogées les dispositions du décret exécutif n° 2000-105 du 6 Safar 1421 correspondant au 10 mai 2000 ainsi que les dispositions du décret présidentiel n° 02-393 du 20 Ramadhan 1423 correspondant au 25 novembre 2002, susvisés.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 13-347 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 23 avril 2005 pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 3 janvier 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-S.P.A;

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat du 23 avril 2005 pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 3 janvier 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « BP Exploration (Algeria) Limited » ;

Le conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 1 au contrat du 23 avril 2005 pour la recherche, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Bourarhat Sud » (blocs : 230 et 231), conclu à Alger le 3 janvier 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « BP Exploration (Algeria) Limited ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 13-348 du 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013 portant approbation de l'avenant n° 4 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé « Rhourde Yacoub » (bloc : 406 a), conclu à Alger le 28 mai 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS S.A. (CEPSA) ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er),

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures « SONATRACH » ;

Vu le décret présidentiel n° 07-74 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation de contrats pour l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-S.P.A;

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 4 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a), conclu à Alger le 28 mai 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS S.A. (CEPSA) ».

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète:

Article. 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 4 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a), conclu à Alger le 28 mai 2013 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS S.A. (CEPSA) ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 16 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 21 octobre 2013.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets présidentiels du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013, il est mis fin, à compter du 30 septembre 2013, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire à Paris (République française), exercées par M. Missoum Sbih.

Par décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013, il est mis fin, à compter du 30 septembre 2013, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire à Bruxelles (Royaume de Belgique), exercées par M. Amar Bendjama, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire à Paris (République Française).

Par décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013, M. Amar Bendjama est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire à Paris (République française), à compter du 30 septembre 2013.

Décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013 portant nomination des membres de la commission bancaire de la Banque d'Algérie.

Par décret présidentiel du 15 Dhou El Hidja 1434 correspondant au 20 octobre 2013, sont nommés pour cinq (5) années membres de la commission bancaire de la Banque d'Algérie, Mme. et MM. :

- Saïd Dib;
- Ramdane idir :
- Fadia Quartsi:
- Malek Wahib Benhammou;
- Hamana Khanfar;
- Abdelatif Aziez ;
- Abderrahmane Rahmani.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Arrêté interministériel du 18 Ramadhan 1433 correspondant au 6 août 2012 modifiant l'arrêté interministériel du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de la direction générale de la fonction publique.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ; Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 03-190 du 26 Safar 1424 correspondant au 28 avril 2003 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre de la direction générale de la fonction publique ;

Arrêtent:

Article 1er. — Le tableau des effectifs par emploi prévu par l'arrêté interministériel du 29 Safar 1430 correspondant au 25 février 2009, susvisé, est modifié comme suit :

	EFFECTIFS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL					CLASSIFICATION	
EMPLOIS	Contrat à durée indéterminée (1) Contrat à durée déterminée (2)			Effectifs (1 + 2)	Catégorie	Indice	
	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
Ouvrier professionnel de niveau 1	7	24	_	-	31	1	200
Agent de service de niveau 1	_	_	_	_	_		
Gardien	8	ı		I	8		
Conducteur d'automobile de niveau 1	3	-			3	2	219
Ouvrier professionnel de niveau 2		_	_	_			
Conducteur d'automobile de niveau 2	1	_	_	_	1	3	240
Agent de service de niveau 2	4	_	_	_	4		
Conducteur d'automobile de niveau 3	1	_	_	_	1	4	263

Tabelau (Suite)

	EFFECTIFS SELON LA NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL					CLASSIFI	CATION
EMPLOIS	Contrat à durée indéterminée (1)		Contrat à durée déterminée (2)		Effectifs (1 + 2)	Catégorie	Indice
	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
Ouvrier professionnel de niveau 3	1	_	_	_	1		
Agent de service de niveau 3		_	_	_	_	5	288
Agent de prévention de niveau 1	11	_	_	_	11		
Ouvrier professionnel de niveau 4	2	_	_	_	2	6	315
Agent de prévention de niveau 2	3	_	_	_	3	7	348
Total général	41	24	_	_	65		

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1433 correspondant au 6 août 2012.

Pour le secrétaire général du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Belkacem BOUCHEMAL

Pour le ministre des finances

Le secrétaire général Miloud BOUTEBBA Arrêté du 28 Ramadhan 1434 correspondant au 6 août 2013 portant renouvellement de la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de la direction générale de la fonction publique.

Par arrêté du 28 Ramadhan 1434 correspondant au 6 août 2013 la composition des commissions paritaires compétentes à l'égard des corps des fonctionnaires de la direction générale de la fonction publique est renouvelée conformément au tableau ci-après :

Commis-	CORPS ET GRADES	·-	ENTANTS SONNEL	REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
sions	CONTS ET GRADES	membres titulaires	membres suppléants	membres titulaires	membres suppléants
N° 1	Inspecteurs de la fonction publique Auditeurs de la fonction publique Administrateurs Traducteurs-interprètes Ingénieurs en informatique Ingénieurs en statistiques Documentalistes - archivistes Ingénieurs en laboratoire et maintenance	Hakim Aichouche Omar Nadjib Adel Abdelaziz Mohamed Berkani	Nadia Bourai Khadidja Rezigui Née Benferhat Réda Merzougui Ishak Cheikh	Yacine Boufetta Abdelkader Benslimane Réda Ramdane Mohammed Chernoun	Kheireddine Yacef Larbi Belkacemi Kamel Abib Omar Bayou

TABLEAU (Suite)

Commis-	CORPS ET GRADES	REPRESE DU PERS		REPRESE DE L'ADMI	ENTANTS NISTRATION
sions	CORFS ET GRADES	Membres titulaires	Membres suppléants	Membres titulaires	Membres suppléants
N° 2	Contrôleurs principaux de la fonction publique Contrôleurs de la fonction publique Attachés d'administration Comptables administratifs principaux Techniciens en informatique Techniciens en statistiques Secrétaires de direction principaux	Abdelouahab Zeroual Mokhtar Boubekeur Fatma Touchicht Abdenacer Aoudjghout	Abbès Belkaidi Abdelhamid Salhi Bachira Harkat Omar Boulekroune	Yacine Boufetta Abdelkader Benslimane Messaoud Bous Sena Hadj Smaili	Mohamed Nazid Yousfi Zohra Zibra Lazhar Benabderrahmane Mehenna Ikrouberkane
N° 3	Agents de contrôle de la fonction publique Comptables administratifs Agents d'administration Secrétaires de direction Secrétaires Agents de saisie Adjoints techniques en informatique Agents techniques en informatique	Samia Harizi Mustapha Yahi Hassina Elbar	Malika M'barek	Yacine Boufetta Abdelkader Benslimane Ahmed Bouzidi	Mohamed Alliche Djamel Athamna Nacer Fellah
N° 4	Ouvriers professionnels Conducteurs d'automobiles Appariteurs	Miloud Souidi Mouloud Foudili Rouane Gouga	Ismail Segouma Ahmed Rahal Djamel Imourzoukene	Yacine Boufetta Abdelkader Benslimane Abou Bakr Fechit	Boualem Guerniche Hacène Bouzid Kaddour Bensaci

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant délégation de signature au délégué national aux risques majeurs.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 94-248 du 2 Rabie EI Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 11-194 du 19 Journada Ethania 1432 correspondant 22 mai 2011 portant missions, organisation et fonctionnement de la délégation nationale aux risques majeurs ;

Vu le décret exécutif n° 12-331 du 19 Chaoual 1433 correspondant au 6 septembre 2012 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 14 Dhou El Kaada 1433 corresgondant au 30 septembre 2012 portant nomination de M. Tahar Melizi en qualité de délégué national aux risques majeurs ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Tahar Melizi, délégué national aux risques majeurs, à l'effet de signer, au nom du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, tous actes et décisions y compris les ordres de paiement ou de virement, les délégations de crédits, les lettres d'ordonnancement, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes, à l'exception des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013.

Tayeb BELAIZ.

Arrêté du 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013 portant délégation de signature au directeur du budget et de la comptabilité.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 94-248 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 12-331 du 19 Chaoual 1433, correspondant au 6 septembre 2012 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 28 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 portant nomination de M. Ramdane Hadiouche en qualité de directeur du budget et de la comptabilité au ministère de l'intérieur et des collectivités locales ;

Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Ramdane Hadiouche, directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, en qualité d'ordonnateur principal du compte d'affectation n° 302-042 intitulé "Fonds de calamités naturelles et de risques technologiques majeurs".

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 26 septembre 2013.

Tayeb BELAIZ.

MINISTERE DE LA CULTURE

Arrêté interministériel du 17 Rajab 1434 correspondant au 27 mai 2013 fixant la liste des appareils soumis à la redevance pour reprographie.

La ministre de la culture,

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 03-05 du 19 Journada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux droits d'auteur et droits voisins ;

Vu le décret présidentiel n° 12-326 du 17 Chaoual 1433 correspondant au 4 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 05-79 du 17 Moharram 1426 correspondant au 26 février 2005 fixant les attributions du ministre de la culture :

Vu le décret exécutif n° 11-294 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 relatif aux modalités de perception et de répartition de la redevance sur les appareils de reprographie, notamment son article 2;

Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 (alinéa 2) du décret exécutif n° 11-294 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des appareils soumis à la redevance pour reprographie.

Art. 2. — La liste des appareils soumis à la redevance pour reprographie est fixée dans l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rajab 1434 correspondant au 27 mai 2013.

La ministre de la Culture Le ministre des finances

Khalida TOUMI Karim DJOUDI

ANNEXE

Produit	Désignation tarifaire	Sous-position tarifaire	Observation
Copieur	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : Impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	8443.31.00	Il s'agit de machines à fonctions multiples assurant la fonction de copieur.
	Autres	Ex.8443.39.90	Il s'agit de machines à copier à fonction simple.
Télécopieur	Télécopieurs aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information	Ex.8443.32.20	
	Autres	Ex.8443.39.90	Il s'agit de télécopieurs autres que ceux aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information
Duplicateur	-Duplicateurs	8472.10.00	
Machine offset	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	8443.11.00	
	Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles dont un côté n'excède pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	8443.12.00	
	Autres machines et appareils à imprimer offset	8443.13.00	
Scanner	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopies, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	8443.31.00	Il s'agit de machines à fonctions multiples assurant la fonction de scanner.
	- Autres	Ex.8471.90.00	Il s'agit de scanner de bureau destiné à être relié à un ordinateur.

TABLEAU (Suite)

Produit	Désignation tarifaire	S/Position tarifaire	Observation
Imprimante	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopies, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	8443.31.00	Il s'agit d'une machine à fonctior multiples assurant la fonctio d'impression
	Machines à imprimer à jet d'encre ; autres imprimantes	8443.32.10	Il s'agit de machines aptes à être connectées à une machine automatique de traitement of l'information
	Machines à imprimer à jet d'encre ; autres imprimantes	8443.39.10	Il s'agit de machines autres que celles aptes à être connectées une machine automatique of traitement de l'information
Système	Autres, se présentant sous forme de systèmes.	Ex.8471.49.00	Il s'agit d'un ensemble que comporte au moins une uni centrale de traitement d'information, une unité d'entré (un scanner) et/ou une unité c sortie (une imprimante)